SAINT FLORENT LE JEUNE

Bulletin Municipal Novembre 2026





Page 1
Coordonnées et informations
Page 2
France service
Page 3
OLD
Page 4
Taxe aménagement
15 Août
Page 5-6
Journée du patrimoine
Appel aux sources
Page 7
Octobre rose
Réponses mots croisés n°1
Page 8
Mots croisés n°2
Page 9-10
Compte rendu réunion du Florentin
Page 11
Halloween
Page 12
Informations diverses

Si vous souhaitez mettre des informations sur le bulletin ou sur le site internet merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante :
ameline.rodrigues11@gmail.com

À la suite de plusieurs plaintes, nous vous rappelons que les feux sont interdits sous peine d'amende !

Mairie :
02 38 36 93 79

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SULLY

Permanences France services dans vos communes

2026 - 2027

SEPTEMBRE 2026

Mardi 8	9h30 - 12h	Saint Père sur Loire
Jeudi 10	16h - 18h	Villemurlin
Jeudi 17	9h30 - 12h	Guilly
Vendredi 18	9h30 - 12h	Ouzouer sur Loire
Jeudi 24	9h30 - 12h	Saint Florent le Jeune
Vendredi 25	9h30 - 12h	Saint Benoît sur Loire
Mardi 29	9h30 - 12h	Viglain

OCTOBRE 2026

Mardi 6	14h - 17h30	Neuvy en Sullias
Jeudi 15	9h30 - 12h	Dampierre en Burly
Vendredi 16	9h30 -12h	Vannes sur Cosson
Jeudi 22	14h - 16h	Bray Saint Aignan
Jeudi 29	9h30 - 12h	Les Bordes
Vendredi 30	9h30 - 12h	Cerdon

NOVEMBRE 2026

Mardi 3	10h - 12h	Lion en Sullias
Jeudi 12	16h - 18h	Germigny des Prés
Mardi 17	9h30 - 12h	Saint Benoît sur Loire
Jeudi 19	16h - 18h	Villemurlin
Jeudi 26	16h - 18h	Bonnée
Vendredi 27	9h30 - 12h	Ouzouer sur Loire

DÉCEMBRE 2026

Mardi 1er	14h - 17h	Dampierre en Burly
Jeudi 3	14h30 - 18h	Vannes sur Cosson
Mardi 8	9h30 - 12h	Saint Père sur Loire
Jeudi 10	9h30 - 12h	Guilly
Jeudi 10	14h - 16h	Bray Saint Aignan
Mardi 15	9h30 - 12h	Les Bordes
Jeudi 17	16h - 18h	Germigny des Prés
Mardi 22	9h30 - 12h	Lion en Sullias

JANVIER 2027

Mardi 5	9h30 - 12h	Viglain
Mardi 5	14h30 - 17h30	Neuvy en Sullias
Mardi 12	9h30-12h	Saint Florent le Jeune
Jeudi 14	16h - 18h	Bonnée
Jeudi 21	9h30 - 12h	Cerdon
Mardi 26	13h30 -17h	Dampierre en Burly
Jeudi 28	16h - 18h	Villemurlin

FÉVRIER 2027

Mardi 2	9h30 - 12h	Saint Benoît sur Loire
Jeudi 4	14h30 - 17h30	Ouzouer sur Loire
Mardi 9	9h30 - 12h	Saint Père sur Loire
Jeudi 11	9h30 - 12h	Guilly
Jeudi 18	14h -16h	Bray Saint Aignan
Vendredi 19	9h30 - 12h	Vannes sur Cosson
Mardi 23	9h30 - 12h	Les Bordes
Jeudi 25	16h - 18h	Germigny des Prés

MARS 2027

Mardi 2	9h30 - 12h	Lion en Sullias
Mardi 9	14h30 - 17h30	Neuvy en Sullias
Jeudi 11	9h30-12h	Saint Florent le Jeune
Mardi 16	9h30 - 12h	Viglain
Jeudi 18	16h - 18h	Bonnée
Mardi 23	9h30 - 12h	Dampierre en Burly
Jeudi 25	9h30 - 12h	Cerdon
Mardi 30	9h30 - 12h	Saint Benoît sur Loire

AVRIL 2027

Mardi 6	14h - 17h30	Ouzouer sur Loire
Jeudi 8	16h - 18h	Villemurlin
Mardi 13	9h30 - 12h	Saint Père sur Loire
Jeudi 15	9h30 - 12h	Guilly
Jeudi 22	14h -16h	Bray Saint Aignan
Vendredi 23	9h30 - 12h	Vannes sur Cosson
Mardi 27	9h30 - 12h	Les Bordes
Jeudi 29	16h - 18h	Germigny des Prés

MAI 2027

Mardi 11	9h30 - 12h	Lion en Sullias
Mardi 18	14h30 - 17h30	Neuvy en Sullias
Jeudi 27	9h30-12h	Saint Florent le Jeune

JUIN 2027

Jeudi 3	9h30 - 12h	Viglain
Jeudi 10	16h - 18h	Bonnée
Vendredi 11	9h30 - 12h	Cerdon

France services

MAISON pour TOUS

Allée des Jardiniers
Sully sur Loire
02 21 76 01 72

Pour toutes aides ou renseignements n'hésitez pas à venir aux permanences se font à la Mairie

FRANCE SERVICE

OLD (Obligation Légale de Débroussaillement)

Par arrêté ministériel du 24 février 2024, complété le 20 mai 2025, le massif forestier de la Sologne, dont Saint-Florent-le-Jeune fait partie intégrante, est classé **massif à risque incendie.** Les incendies de ces dernières années tant dans le Loiret que dans le Loir-et-Cher, justifient ce classement en lien avec le réchauffement climatique et les sécheresses qui en découlent.

L'obligation légale de débrouissaillement relève de l'article L. 132-1 du code forestier qui définit une obligation de débroussaillement à au moins 200 m des forêts. Elle s'appliquait jusqu'alors aux régions du Sud et de l'Ouest de la France.

L'arrêté préfectoral du Loiret du 9 janvier 2025 précise les modalités d'application et un zonage par commune en cours d'affinement.

La priorité est donnée à la sauvegarde en cas d'incendie des bâtiments et dépendances : L'OLD s'applique à une distance de 50 m autour du bâti et pour les chemins d'accès aux bâtiments isolés à une distance de 2,50 m de part et d'autre du chemin. Les travaux initiaux sont à réaliser entre septembre et mi-mars lorsque l'information sera réalisée, puis l'entretien annuel prendra le relais. Des réunions seront organisées dans la commune, dont certaines avant la fin de l'année pour préciser les modalités pratiques.

L'ONF participe, en vertu d'une Mission d'Intérêt Général (MIG) avec le département, en soutien des communes au stade du lancement et de l'information. Les agents de l'ONF sont aussi habilités à la demande de la Mairie, à vérifier la réalité du débroussaillement.

Des patrouilles motorisées seront organisées dès 2027 avec une capacité d'intervention rapide sur les démarrages de feux.

Ceci est une première annonce avant la première réunion, probablement en décembre, pour vous expliquer précisément les travaux à réaliser dans les différents cas de figure.

LA TAXE D'AMÉNAGEMENT C'EST QUOI ?

Vous envisagez de construire une maison, une extension, un garage, un abri de jardin, une véranda ou une piscine ? Ces travaux sont soumis à permis de construire ou à déclaration préalable, donnent lieu au paiement de la taxe d'aménagement.

Elle n'est due qu'une seule fois, à l'achèvement des travaux. Son montant dépend de la surface créée et des taux votés par la commune et le département.

Elle permet de financer les équipements publics liés à l'urbanisation : voirie, réseaux, aménagement.

15 AOÛT

Retour en images sur notre soirée







RETOUR SUR LES JOURNÉES DU PATRIMOINE À SAINT-FLORENT-LE-JEUNE : MISE EN VALEUR DE L'ÉGLISE

Depuis cet été, la grande église de Saint-Florent-le-Jeune a été réouverte au public. Grâce au « livre d'or » positionné à l'entrée, nous avons constaté qu'elle accueille un certain nombre de visiteurs : des locaux bien entendu, mais également des voyageurs plus lointains, en partie grâce à la « Loire à vélo » très prisée des touristes qui s'arrêtent là pour une pause bien méritée (certains viennent donc de France mais aussi des Pays-Bas, d'Allemagne ou encore... d'Australie, de Tasmanie pour être plus précis).

Pour les journées du patrimoine, Arnaud Bouchard, professeur d'histoire et enfant de Saint-Florent, soutenu par la municipalité ainsi que par l'association de St-Gondon Patrimoine Historique, a souhaité mettre en valeur cet imposant édifice, inauguré en 1901 et témoin de l'histoire locale.

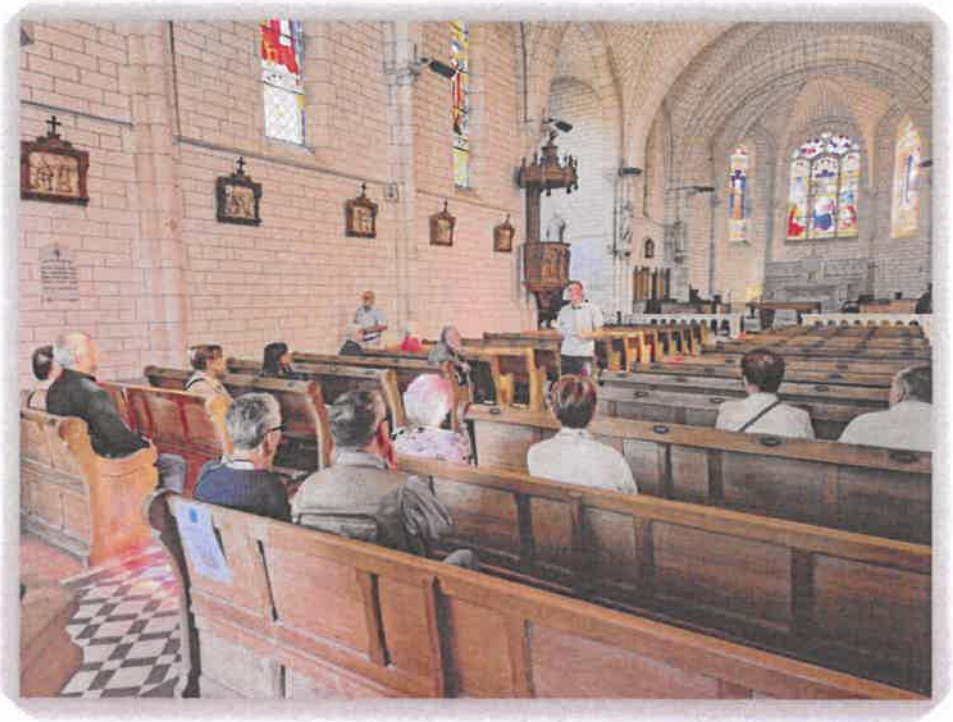

Définitions des mots croisés n°2

1 – Grand oiseau de passage chez nous. 2 – Surnoms des écureuils. 3 – Niveau le plus bas. 4 – Petit Édouard – deux à Rome. 5 – Canton suisse – théâtre lyrique japonais. 6 – Comme la Ronce – réserve cinématographique.	A – Il peut être public ou de journaux. B – Elle devint vache – serré. C – On y passe presque à pieds secs. D – Une obligation désagréable pour certains. E – Recherche du druide – premier numéral cardinal. F – Matériel de chantier ou agricole. G – Rend pronominal le verbe – bavard anonyme.

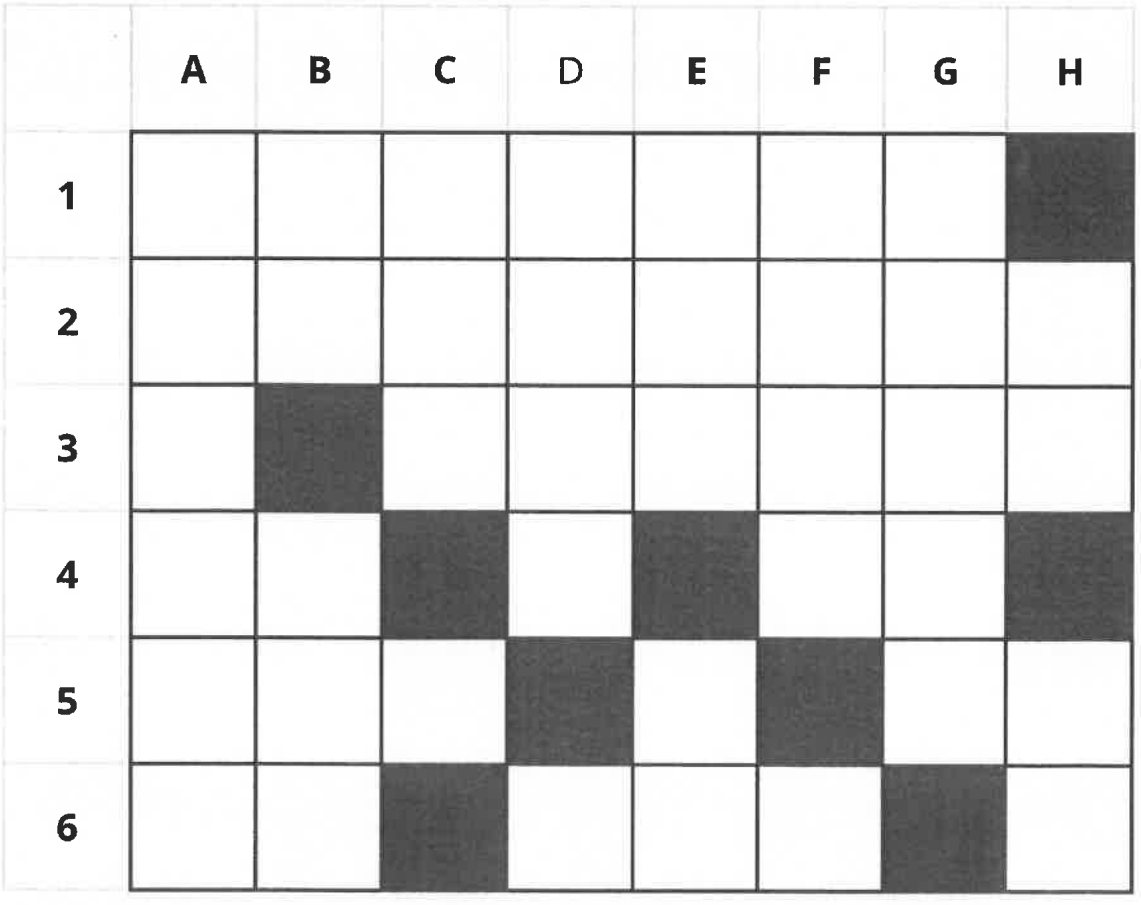

RÉUNION PUBLIQUE «LE FLORENTIN»

L'animation a été assurée par les membres du collectif « Les amis du Florentin ». Madame Florence Delacroix, de l'Union Régionale des SCOP et SCIC, est intervenue afin de faire un rappel sur la constitution d'une SCIC SARL. L'assemblée était constituée d'environ 65 personnes.

Synthèse de l'historique du projet : Une première réunion d'information a eu lieu le 25 avril 2026 auprès des habitants afin d'exposer le projet et de sonder les habitants sur l'éventualité d'une coopération. Cette réunion a été un succès : plus de 60 participants avec plusieurs souhaits de participation financière annoncés.

S'en est suivi, au mois de juillet, une première proposition de rachat auprès du mandataire pour un montant de 3 000 €. Ce dernier trouvant l'offre ayant été jugée trop basse par ce dernier, elle a été portée à 8 000 €. La proposition a été acceptée par le mandataire le 8 septembre 2026.

Pourquoi une SCIC : Le choix de la forme de Société Coopérative d'Intérêt Collectif constitue une adhésion à des valeurs coopératives fondamentales telles qu'elles sont définies par l'Alliance Coopérative Internationale avec notamment :

- La prééminence de la personne humaine
- La démocratie
- La solidarité
- Un sociétariat multiple ayant pour finalité l'intérêt collectif au-delà de l'intérêt personnel de ses membres
- L'intégration sociale, économique et culturelle, dans un territoire déterminé par l'objet social.

Le statut SCIC se trouve en parfaite adéquation, par son organisation et ses objectifs, avec le projet présenté ci-dessus. Les activités présentent un caractère social avec une prise en compte de son impact sociétal, environnemental, social et démocratique.
Le capital est réparti entre les différentes catégories d'associés de la manière suivante :

- Salariés/producteurs
- Bénéficiaires (les personnes physiques ou morales)
- Bénévoles

Le capital est variable. Il peut augmenter à tout moment, soit au moyen de souscriptions nouvelles effectuées par les associés, soit par l'admission de nouveaux associés. Les catégories sont des groupes de sociétaires qui ont un rapport de nature distincte aux activités de la Société. Leur rassemblement crée le multi sociétariat qui caractérise la Société.
Avancée du projet : Le collectif souhaite une réouverture du commerce : épicerie/bar/brasserie pour décembre, au plus tard pour les fêtes de fin d'année. Cela dépendra évidemment de la rapidité des démarches administratives. Concernant les besoins en poste de salariés, un appel à candidature sera lancé pour le recrutement d'un(e) cuisinier(ière) ainsi que d'un(e) serveur(euse) avec proposition de contrats en CDI temps plein, c'est-à-dire 35h/semaine. Ces contrats temps plein seront validés en fonction du prévisionnel.
Le bénévolat : Seuls les sociétaires pourront être bénévoles. Ils ne pourront pas occuper un même poste plusieurs heures par semaine afin d'éviter d'être mis en porte-à-faux avec la législation du travail (travail dissimulé). Une charte des bénévoles sera rédigée.
Les étapes à venir...avant l'ouverture :

- Établissement du prévisionnel par le cabinet comptable (la réception été prévue autour du 19 octobre)
- Ouverture d'un compte bancaire dès les statuts déposés : démarche de recherche débutée
- Recherche d'assurance : démarche débutée
- Le notaire revient vers nous dès réception du courrier du mandataire (bail local et licence IV)
- Établissement du Kbis
- Une réunion aura lieu avec toutes les personnes intéressées par le bénévolat.

HALLOWEEN

Petit retour en images du défilé d'Halloween des enfants dans les rues du village







Notre belle centenaire



100 ans, un bel anniversaire

À l'occasion de ses 100 ans, la municipalité a souhaité mettre à l'honneur notre centenaire Madame Evezard en lui offrant un bouquet de fleurs. Un geste symbolique pour marquer cette belle étape de vie et lui adresser nos plus chaleureuses félicitations.

COMMÉMORATIONS DU 11 NOVEMBRE

La Mairie de Saint-Florent-le-Jeune vous invite aux commémorations du 11 novembre 2026, à l'ombre du monument aux morts du village qui porte les noms de ses 38 enfants tombés entre 1914 et 1918. Venez nombreux à cette journée symbolique qui commémore l'armistice de 1918, le retour à la paix en Europe ainsi que le souvenir de tous les soldats « Morts pour la France » (loi du 28 février 2012).

Voici le programme de cette matinée de commémorations :

- Rassemblement à partir de 10h45 devant la Mairie, avec les enfants des écoles, les pompiers ainsi que les membres du conseil municipal.
- Départ en cortège à 11h vers le cimetière du village et son monument aux Morts.
- Dépôt d'une gerbe de fleurs en mémoire des soldats.
- La Marseillaise est interprétée par les écoliers.
- Lecture du discours officiel et quelques mots d'histoire locale.
- Fin de cérémonie vers 11h30-11h45 puis retour à la salle des fêtes pour le « vin d'honneur ».

Petit point d'histoire locale :

Le 11 novembre devient une fête nationale française avec la loi du 24 octobre 1922 : comment se déroulait cet hommage dans notre petit village durant l'entre-deux-guerres ? Voici un exemple type que l'on retrouve dans la presse giennoise en 1932 :

Le programme

SAINT-FLORENT

SOCIETE DES DEMOBILISÉS. — Le Conseil d'administration a fixé l'assemblée générale de la Société et sa fête annuelle au 11 novembre.

Ordre du jour : A 9 h. 15, réunion à la mairie.

A 9 h. 30, messe à l'intention de nos camarades morts pour la France, visite au cimetière et dépôt d'une gerbe de fleurs sur le monument de nos héros.

A 11 h. 30, réunion générale des démobilisés à la Mairie.

Compte rendu moral et finanier.

Le déroulé de la cérémonie

SAINT-FLORENT

FETE DE L'ARMISTICE. — Les démobilisés de St-Florent ont fêté leur fête annuelle et leur réunion générale le vendredi 11 novembre.

La visite au monument par le dépôt d'une gerbe de fleurs a été faite dans l'ordre le plus parfait. M. Callier, maire, et M. Maillot, président des démobilisés, y prirent la parole. Les enfants des écoles, conduits par leur dévoué maître, ont chanté plusieurs chants de circonstance et ont déposé chacun un petit bouquet de fleurs.

Pour le banquet, nos remerciements sont adressés à Mme et M. Billereau, qui nous ont servi admirablement, ainsi qu'à tous ceux qui ont bien voulu nous faire des offres généreuses.

Bonne fête d'union et de camaraderie et à l'année prochaine.

Le Comité.

Sources : L'Indépendant de Gien, 5 et 19 novembre 1932 (SHAG).